

Séance du Conseil communal du mardi 2 mars 2004.

1. Procès-verbal de la séance tenue par le Conseil communal le samedi 31 janvier 2004.

CULTES - FABRIQUES D'ÉGLISE

2. Budgets 2004 des Fabriques d'Église :

- **Saint-Quirin à Houtaing,**
- **Notre-Dame de la Visitation à Ligne.**

Avis.

En exécution de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, sont soumis à l'avis du Conseil communal les budgets 2004 des Fabriques d'Église Saint-Quirin à Houtaing et Notre-Dame de la Visitation à Ligne.

Le Collège échevinal propose d'émettre un avis favorable au sujet de ces budgets.

FINANCES COMMUNALES

3. Garantie par la commune d'un emprunt contracté par I.F.H.O.

Par délibération du 19 février 2002, le Conseil d'administration de l'intercommunale I.F.H.O. a décidé de lancer une procédure de marché public en vue de contracter un emprunt destiné à financer le rachat des parts d'I.E.H. détenues par Electrabel. Le marché a été attribué à Dexia banque en juillet 2003.

Les charges de cet emprunt sont supportées entièrement par I.F.H.O. , mais toutes les communes membres de l'intercommunales doivent apporter leur garantie.

Notre commune ne serait appelée à intervenir financièrement que si l'Intercommunale fait défaut et que ses comptes ne sont plus alimentés. Dans ce cas seulement, Dexia prélèverait le montant des charges de l'emprunt sur le compte de la commune.

Le Collège échevinal propose de garantir l'emprunt sollicité par I.F.H.O. auprès de la banque Dexia.

4. Souscription de parts sociales à la Société wallonne des Eaux.

La Société wallonne des eaux (S.W.D.E.) communique, comme chaque année, le montant des participations de la ville dans le capital social.

Il s'avère que cette année, les investissements réalisés globalement dans le service « Production » dépassent le montant du capital souscrit. Cette situation doit être régularisée par la souscription de nouvelles parts.

Cette opération administrative est entièrement couverte par des réserves disponibles auprès de cette société et n'affectera donc pas les dépenses de la commune.

Le Collège propose donc de souscrire ces participations au capital de la S.W.D.E.

INTERCOMMUNALES

5. I.D.E.T.A.

Assemblée générale ordinaire du 16 mars 2004.

Rapports statutaires 2003. Approbation.

Décharge aux Administrateurs et Commissaires.

L'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale I.D.E.T.A. aura lieu le lundi 16 mars 2004 à Tournai.

Afin de donner mandat aux délégués, il importe que l'Assemblée émette ses considérations relatifs aux points portés à l'ordre du jour.

6. I.G.R.E.T.E.C.

Désignation d'I.G.H. en qualité de gestionnaire de réseau.

L'article 69 du Décret relatif à l'organisation du marché régional du gaz prévoit que préalablement à la désignation des gestionnaires de réseaux, le Ministre de l'Energie doit publier au Moniteur belge un avis par lequel il invite les communes à lui adresser, dans un délai de trois mois, leur proposition de désignation.

Cet avis a été publié le 29 janvier dernier.

Lors des Assemblées générales qui se sont déroulées les 17 et 18 décembre derniers, l'ensemble des communes associées aux Intercommunales I.G.E.H.O. et I.G.H. ont voté la désignation d'I.G.H. en qualité de gestionnaire de réseau de distribution.

La commune avait d'ailleurs expressément délibéré sur ce point de l'ordre du jour lors de sa séance du 28 novembre 2003.

Néanmoins, eu égard au contenu du courrier adressé à I.G.R.E.T.E.C. par M. le Ministre DARAS en date du 9 janvier dernier, il convient de soumettre à nouveau à la délibération du Conseil la désignation de l'Intercommunale I.G.H. en qualité de gestionnaire de réseau de distribution.

DISTRIBUTION D'EAU

7. a) Souscription de parts sociales en vue de financer les travaux d'extension du réseau de distribution à la rue des Artisans à Ghislenghien. Approbation.

b) Souscription de parts sociales dans le cadre du décompte des travaux d'extension du réseau de distribution d'eau aux chemins Hurtebise et Basse Hurtebise à Mainvault. Approbation.

c) Travaux de renouvellement des conduites et raccordements particuliers vétustes à la rue du Chemin de Fer à Ath. Approbation du projet et du mode de financement.

La Société Wallonne des Distributions d'Eau a transmis trois dossiers visant :

A la souscription de parts sociales dans le capital du service de distribution de Dendre et Senne en vue de financer les travaux d'extension du réseau de distribution d'eau à la rue des Artisans à Ghislenghien.

Cette souscription n'entraînera aucune charge financière supplémentaire pour la ville.

A la souscription de parts sociales dans le capital du service de Distribution de Dendre et Senne dans le cadre du décompte des travaux d'extension du réseau de distribution d'eau aux chemins Hurtebise et Basse Hurtebise à Mainvault.

Le devis estimatif de ces travaux avait été approuvé par le Conseil communal en séance du 20 juin 2000.

En conséquence des modifications statutaires approuvées par l'Assemblée générale du 29 mai 2001, le Conseil d'administration de la SWDE a transféré l'intégralité du Fonds de prévision à une réserve disponible.

Les travaux financés dans le cadre de la réserve disponible donnant lieu à la souscription de parts sociales, c'est pourquoi, il y a maintenant lieu de souscrire les parts sociales dont il est question ci-dessus.

A l'approbation de la réalisation des travaux de renouvellement des conduites et raccordements particuliers vétustes à la rue du Chemin de Fer.

Il est suggéré au Conseil communal d'adopter ces propositions concrétisant l'amélioration du réseau de distribution d'eau.

DOMAINE COMMUNAL

8. Travaux d'amélioration du chemin vicinal n°31 (Vieux Chemin de Villers-Saint-Amand) dans le cadre des travaux menés par l'Office wallon de Développement rural. Approbation des plans d'emprises et acquisition de ces dernières.

Lors de l'amélioration du Chemin Vicinal n°31, communément appelé Vieux Chemin de Villers-Saint-Amand, travaux réalisés sous l'égide de l'Office Wallon de Développement Rural, des emprises ont été réalisées pour incorporation dans la voirie dans certaines propriétés privées longeant cette voie de communication.

Il convient actuellement, sur base du plan de mesurage dressé à la fin des travaux, de régulariser cette situation qui perdure depuis bien des mois afin de pouvoir, sur base d'un acte authentique à passer devant notaire, dédommager les propriétaires ainsi amputés de quelques ares, voire quelques centiares.

9. Acquisition de parcelles sises à Maffle, cadastrées Section B, n°148r, 155c, 146b, 145b et 144h. Décision.

La Ville a fait offre d'acquérir des biens sis à Maffle, à proximité de la rue de la Meunerie, entre la Dendre et la ligne de Chemin de Fer de Tournai à Jurbise.

Cette acquisition permettra le désembourbement de l'étang voisin du site, impossible à réaliser sans cela.

Le site, planté d'arbres remarquables, abrite un joli petit pavillon et ouvrira une belle promenade entre l'ancien Moulin et le sentier de la Source à Arbre en passant par-dessus la Dendre aux limites d'Arbre et de Maffle.

Une fois les travaux de désembourbement terminés, une partie importante de la parcelle pourra être revendue le double de son prix d'acquisition.

VOIRIES

10. Ouverture et équipement voiries aux abords de la piedsenté du Petit Casino à Ath. Approbation.

Dans le cadre du schéma d'orientation planologique du faubourg de Mons, le quartier dit du Petit Casino sera mis en valeur par la rénovation d'habitations existantes et la construction de maisons acquiesitives et locatives.

Une place publique, des plantations et des équipements de voirie compléteront l'ensemble de ces opérations, qui seront accompagnées de la construction d'appartements d'initiative privée.

Il appartient au Conseil Communal de décider de l'aménagement de ces voiries et d'en approuver le profil.

INFORMATIQUE

11. Acquisition d'un système informatique pour la gestion des caisses. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

Jusqu'à présent, les services communaux qui manipulent de l'argent liquide sont obligés de tenir une gestion de caisse relativement simplifiée et rudimentaire ; au mieux ils utilisent une caisse enregistreuse.

Quelques exemples :

- * La piscine communale perçoit des droits d'entrées et des abonnements;
- * La bibliothèque encaisse l'argent des livres prêtés ainsi que des intérêts de retard pour les livres non remis dans les délais;
- * Les services Population et Etat-civil gèrent la délivrance de documents administratifs où sont apposés des timbres communaux et parfois des timbres fiscaux;
- * Le service logement gère aussi la distribution des sacs poubelle dans toute l'entité;
- Etc....

Pour la plupart d'entre eux, le résumé d'une journée d'activité en caisse figure sur un long ticket ou encore sur un document manuel reprenant les documents émis et les timbres utilisés. Le contrôle des caisses n'est donc pas facilité, surtout depuis la mise en service récente des appareils bancontacts et protons.

Il devient nécessaire de trouver une solution informatique efficace, rapide et conviviale pour nos utilisateurs.

Le but du logiciel étant d'apporter toutes les assurances en terme de suivi de caisse, de transparence, de statistiques et de simplifier la gestion des timbres communaux et fiscaux.

En outre, l'interface envisagée avec le programme comptable fera gagner un temps précieux à nos services.

En conséquence, il est proposé aujourd'hui d'acquérir un logiciel complet pour la gestion des caisses.

ESPACES VERTS

12. Acquisition de mobilier et de matériel urbain. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

Depuis quelques années, la Ville d'Ath a multiplié, à la satisfaction générale de la population, les espaces verts, les coins repos tant dans les villages qu'au centre-ville.

Ces espaces conviviaux sont équipés de bancs, de poubelles, etc.

Après quelques années d'utilisation, certains de ces éléments doivent être remplacés pour cause de vandalisme, d'usure ou de corrosion due notamment au dépôt de liquides acides (canettes de coca, de sodas, etc.).

En outre, la population sollicite parfois, en certains endroits, le placement de l'un ou l'autre élément complémentaire.

Au-delà, dans le cadre de la campagne de fleurissement de la cité, divers éléments tels que vasques, bacs, candélabres doivent être remplacés car devenus vétustes voire totalement inutilisables

BATIMENTS COMMUNAUX

13. Travaux de rénovation des immeubles sis rues du Canon et de l'Indépendance à Ath. Abords. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Avis de marché. Décision.

Le 28 octobre 2002, le Conseil a marqué son accord de principe sur l'opération de rénovation à mener sur les immeubles sis à l'angle de la rue du Canon et de l'Indépendance à Ath visant à la réalisation de 5 logements sociaux financés par l'Habitat du Pays et aux travaux d'équipement et d'aménagement de leurs abords financés par la Ville.

Dans un souci de facilité de gestion du chantier, la Ville a obtenu de l'Habitat du Pays Vert la cession de maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du projet.

REVITALISATION

14. Centre de Rencontres intergénérationnelles du Quartier de l'Esplanade :

- Mission de Coordinateur Sécurité-Santé. Choix des modes de passation de marché et de financement. Décision.

- Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Avis de marché. Décision.

Dans le cadre de l'opération de revitalisation urbaine du Quartier de l'Esplanade, la Ville a réalisé un parc-jardin dévolu à l'asbl l'Esplanade, aux locataires de l'Habitat du Pays Vert et à la population surtout riveraine.

Une phase des travaux prévue dès le projet initial doit encore être réalisée, la construction au sein de ce parc d'un "Centre de Rencontres Intergénérationnelles" (et d'animations locales - fanfares - petits théâtres, etc.).

Cette salle communautaire est notamment destinée à remplacer à terme le "Chalet des Pensionnés" de l'Esplanade qui, construit à titre précaire au début des années 1970, présente peu à peu d'importants signes de vétusté.

A noter que dans le cadre de l'aménagement rénovation du parc, un petit pool de services offrira aux promeneurs et sportifs ce qu'ils trouvent aujourd'hui en cet endroit.

Ces travaux sont subsidiés à quasi 100 % par la Région wallonne dans le cadre de la Revitalisation urbaine.

D'autre part, la mission du bureau ETAU ne comprenant pas la mission de coordination sécurité-santé, il convient d'arrêter les conditions de ce marché de services spécifique et de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

RENOVATION URBAINE

15. Travaux de rénovation rue de Gand, 10-12. Coordinateur Sécurité-Santé. Conditions du marché de services. Choix des modes de passation de marché et de financement. Décision.

Le 14 avril 2003, le Conseil a marqué son accord de principe concernant l'opération de rénovation urbaine à entamer à la rue de Gand et a arrêté les conditions du marché de services à conclure avec un bureau d'études pour la rénovation des immeubles n°10 et 12 de cette rue.

Dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité, le bureau d'études HOLOFFE-VERMEERSCH de Ath a été désigné, le 14 avril 2003, en qualité d'auteur de projet pour ces travaux de rénovation.

Ce contrat d'architecture ne comprenant pas la mission de coordinateur sécurité-santé, il convient d'arrêter au plus tôt les conditions du marché de services à conclure avec un bureau agréé chargé d'assurer cette mission spécifique.

16. a) Evolution du dossier de création d'un parking souterrain et de l'opération de rénovation urbaine au sein du périmètre formé par les rues des Récollets, d'Enghien et de l'Impasse Camberfosse.

Le projet de réalisation d'un parking souterrain à l'intérieur de l'îlot rues des Récollets, d'Enghien et Impasse Camberfosse a été soumis au Conseil voici quelques mois.

Ces aménagements visaient essentiellement à ne pas engorger le quartier par les véhicules des citoyens qui viendront s'installer dès après la rénovation des immeubles.

Chemin faisant, cette idée de réhabilitation de la Ville a trouvé des échos fort intéressants qu'il aurait été malveillant de ne pas saisir l'autorité communale.

RAPPEL

Ainsi :

Les responsables de l'Athénée Royal ont décidé de joindre leurs biens à ceux que la Ville possédait ;

Des privés se sont lancés dans l'opération ;

L'étude à réaliser pouvait l'être en corollaire pour le parking souterrain de l'Esplanade qui vise le même objectif.

La multiplication d'espaces de stationnement en surface risque de mettre à mal pour la Ville, toute l'attractivité développée au cours de ces dernières années qui vaut une augmentation sensible de la population et une appréciation favorable de celles et ceux qui fréquentent le Centre-Ville.

Dans le cadre de la construction de logements, il convient de sauvegarder, en arrière zone, des espaces dégagés fleuris, plantés, des aires durcies et convivialisées pour réduire les frais d'entretien, favoriser les contacts entre les habitants du quartier et les jeux en toute sécurité des enfants, qui vivent en ces lieux.

Pour joindre cet objectif, les Bureaux d'Etudes GREISCH de Liège et DEWULF-WAROUX d'Ath ont étudié la possibilité de réaliser un garage en sous-sol de trente emplacements dont l'accès se fera par la rue des Récollets par une descente en chenille (l'accès sera accessible aux automobilistes munis de la carte magnétique ad hoc).

Ce parking sera coloré, éclairé, ventilé et débouchera sur un escalier qui permettra de gagner la partie supérieure au sein de la placette interne au quartier Camberfosse.

L'escalier et sa cage verdurée seront localisés à l'extrémité du parking, à l'angle de la façade du nouvel Athénée et des maisons privées à front de l'Impasse Camberfosse.

La tête de la chenille sera construite à la fois sur la hideuse cabine électrique, tout en ménageant une entrée pour l'Athénée. Cette habitation et la rénovation de la demeure suivante seront réalisées et financées par la firme CBD, adjudicataire, qui louera ou revendra ses constructions.

Sur la partie supérieure du parking, il y aura, donnant vers la façade principale de l'Athénée, la possibilité de garer une vingtaine de voitures exclusivement les jours de classe.

Globalement, l'opération sur cet îlot vise à construire, à rénover quarante-quatre logements et à prévoir le parking pour cinquante véhicules dont trente en sous-sol et plus ou moins vingt en partie aérienne laissant une aire de convivialité interne de plus ou moins 10 ares !

Il est ainsi veillé à conserver une parfaite mixité sociale comportant plus ou moins 35 logements appartenant aux privés, dix-neuf logements locatifs ou acquisitifs (deux studios et dix-sept appartements créés par le privé) et vingt-cinq logements de type locatif qui, ultérieurement, pourraient être vendus.

En ce qui concerne le parking, dix-huit emplacements souterrains sont déjà réservés par le privé.

Après avoir reçu toutes les autorisations, la marche à suivre arrêtée est la suivante :

Les démolitions commenceront en mars ;

La reconstruction – rénovation des logements suivra immédiatement.

Il a paru important de solliciter les remises de prix pour le parking en août, laissant aux auteurs de projet le temps de décortiquer correctement ces dernières, d'aboutir à une proposition qui allie économie de fonctionnement et d'entretien. Le garage collectif sera réalisé en mars de l'an prochain.

En effet, il ne servirait à rien de réaliser le projet en privant les entreprises des espaces de stockage des matériaux qui, s'ils n'avaient pu être localisés à l'arrière du site, l'auraient été dans la rue d'Enghien empêchant une circulation normale le long de cet axe routier important et créant des désagréments considérables pour les riverains.

Ainsi, sans événements fâcheux, les constructions des garages, des aires de convivialité et des

habitations seront terminées en août 2005.

Les logements seront ainsi occupés en septembre – octobre et la rentabilité du projet du parking interviendra simultanément à l'occupation du site par les habitants.

Il restera alors la tête de la chenille à terminer pour la fin de l'année 2005.

Le Collège tenait à informer les membres du Conseil de l'évolution de ce dossier qui peut sembler longue mais qui méritait que l'on y attarde pour mener à bien la totalité des opérations.

b) Immeuble sis rue d'Enghien, 52. Acquisition et revente d'un rez-de-chaussée, en état de gros œuvre fermé, étant partie des biens cadastrés section D, n°1009a et 1008b. Décision.

Dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier rues des Récollets, d'Enghien, du Gazomètre et Camberfosse, l'adjudication des travaux de démolition et de reconstruction a été organisée et les travaux confiés à la société CBD d'Ath.

In fine, avec des partenaires privés - Langendries et CBD, 43 logements (22 locatifs et 21 privés acquisitifs) et 2 surfaces commerciales privées seront érigés, amenant ainsi \pm 120 personnes sur le site.

Le projet de 32 emplacements de stationnement souterrains et de 25 emplacements aériens temporaires sera quant à lui adjudgé dans le courant du mois d'août prochain.

Ainsi, il y aura autant d'emplacements pour voitures que de ménages sur site.

Il restait à finaliser l'opération du lavoir privé situé au coin des rues d'Enghien et du Gazomètre, acquérir la maison de commerce et d'habitation sise rue d'Enghien, 52.

Bien que l'arrêté ministériel du 4 février 2002 autorise l'expropriation pour cause d'utilité publique de ce bien, la Ville a préféré négocier cette acquisition à l'amiable.

Le propriétaire, qui y exploite actuellement une laverie, accepte en effet, de céder ce bien à la Ville pour autant qu'il ait la possibilité de maintenir, après travaux, son activité commerciale à cet endroit.